



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec, que le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'année financière 2025 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 3 mars 2026, à 19 h, à la mairie située au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest.

DONNÉ À Saint-Roch-Ouest, ce 18^e jour du mois de février 2026.

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière